



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

DÉCLARATION LIMINAIRE

CNC des Agences Régionales de Santé

du 05 juillet 2022

La **CFDT** prend acte de la nomination des nouveaux ministres, Madame Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée en charge de l'organisation territoriale et des professions de santé et Monsieur François Braun, ministre de la santé et de la prévention.

La **CFDT** espère une collaboration fructueuse et un soutien sans faille aux ARS en charge de la mise en oeuvre de la politique de santé publique sur l'ensemble du territoire.

La **CFDT** souhaite insister sur la situation d'épuisement des services après deux ans et demi de gestion de crise.

A l'heure où la septième vague COVID se déploie, où la variole du singe apparaît ici ou là, où des épisodes caniculaires vont émailler l'été, où la vaste opération de contrôle des EHPAD mobilise nos corps d'inspection et malgré les demandes des représentants du personnel, rien à l'ordre du jour de ce CNC sur l'organisation sur le terrain de la prise en charge de ces problématiques.

Trop de services, d'agents au sein des agences sont en souffrance et sans aucune reconnaissance de leur investissement.

La **CFDT** estime, dans ce contexte de tension omniprésente qu'un état des lieux des effectifs réellement mobilisables, serait indispensable. Combien de postes vacants ? Combien d'agents en rupture ? Combien de départs volontaires ?

La **CFDT** vous a alerté à de nombreuses reprises sur les multiples situations individuelles ou collectives de souffrance au travail. Devant l'inertie des Directeurs généraux, malgré l'investissement de plus en plus grand de nos ISST dont la **CFDT** salue le travail, sans parler des instances locales et des nombreux mails d'alerte, la **CFDT** a été contrainte de saisir soit les prudhommes soit les tribunaux pour faire entendre la voix des agents.

A ce stade, un constat d'échec s'impose malgré les différents dispositifs mis en place : cellules de veille, qualisocial, assistants de prévention. Les risques psychosociaux ne sont toujours pas assez bien évalués et leurs préventions restent au stade du balbutiement.

La **CFDT** exige que soit présenté un plan d'ampleur national de prévention et de gestion des risques psychosociaux dans les ARS.

La **CFDT** est soucieuse de maintenir et de renforcer un dialogue social constructif, tant que ce n'est pas de la poudre aux yeux, de l'affichage et à condition que cela permette une mise en oeuvre concrète de mesures négociées.

La **CFDT** réitère son souhait de négocier des accords cadre au niveau ministériel et d'étendre leur champ d'application aux ARS.

Pour la **CFDT**, négocier c'est une chose mais encore faut-il disposer de moyens et s'assurer des engagements.

La **CFDT** dénonce le non-respect de la procédure prévue dans le guide LDG Promotions 2022 : les directeurs ont reçu la liste des agents promus le 29 juin alors que les organisations syndicales n'ont été informées que le 1 juillet. Il est regrettable que des directeurs aient d'ores et déjà informé les agents concernés de leur promotion.

La **CFDT** dénonce la gestion de la convergence indemnitaire des attachés et des secrétaires administratifs affectés en ARS. La **CFDT** exige la totale transparence sur ce dossier.

La **CFDT** souhaite savoir si les mesures salariales annoncées par le ministre de la fonction publique donneront lieu à une subvention complémentaire pour les agences. En outre, la **CFDT** revendique des mesures équivalentes pour les agents de droit privé des ARS.

Enfin, compte tenu du nombre de contractuels recrutés par les agences, la **CFDT** demande de nouveau que soit communiqué aux organisations syndicales, le nouveau cadre de gestion.

Vos représentants CFDT au CNC des ARS

Cathy Auger-Dubois: cathy.auger-dubois@ars.sante.fr

Georges Amaranthe: georges.amaranthe@ars.sante.fr

Albert Bertranet: albert.bertranet@ars.sante.fr

Christophe Bories: christophe.bories@ars.sante.fr

Laurent Petelet: laurent.petelet@ars.sante.fr

Monique Mellat: monique.mellat@ars.sante.fr

Sylvain Pleyber: sylvain.pleyber@ars.sante.fr

Stéphane Ruelle: stephane.ruelle@ars.sante.fr

Mourad Abed: mourad.abed@ars.sante.fr

Naïma ATOUI-GHANEM, experte: naima.atoui-ghanem@ars.sante.fr